

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/06/2025 - 16821 - 2009 B 00031 - 440 367 472 - Aide à Domicile aux
Handicapés, aux Aînés et aux Familles

Adhaf

SCIC SA agréée par arrêté préfectoral n° 31 08 006 du 01/12/2008 à capital variable

17 Rue Hermès - 31520 Ramonville St Agne

Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 440 367 472

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 10 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 12heures, les associés de la société Adhaf, SCIC SA à capital variable, dont le siège social est 17 Rue Hermès – 31520 Ramonville St Agne, immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le n° 440 367 472, se sont réunis au dit siège sur convocation du Président.

Cette Assemblée délibérera à titre ordinaire sur l'ordre du jour suivant

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;
- Rapport normal et spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice (la présentation est faite par M. Vincent VIE, Commissaire aux comptes) ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs ;
- L'Assemblée générale constate la démission du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Vincent VIE qui fait valoir ses droits à la retraite ainsi que celle du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Jean Michel PACINI pour la même raison ;
- Conformément à nos statuts, l'Assemblée générale doit procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que du Commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Vote des résolutions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET CONSTITUTION DU BUREAU

L'Assemblée est présidée par M. Gilles HENNAOUI, Président du Conseil d'administration.

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire et constate, sur foi de la liste d'émargement, que la présente Assemblée peut valablement délibérer, conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée générale procède à la constitution du Bureau

L'Assemblée est présidée par M. Gilles HENNAOUI, Président du Conseil d'administration.

M. Fabien TARDIVON et Mme Amina HENNAOUI sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Mme Nathalie LAFONT est désignée comme secrétaire.

M. Vincent VIE, Commissaire aux comptes est présent à l'Assemblée.

M. Fabien TARDIVON, Expert comptable assiste également à notre Assemblée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la convocation,
- La liste d'émargement signée par les sociétaires présents,
- Les projets des résolutions,
- Le bilans et comptes de résultats passés 2022 - 2023 - 2024
- La liste des sociétaires,
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Les statuts de la SCIC Adhaf,

- Le registre des procès-verbaux des Assemblées générales,
- La liste des membres du Conseil d'administration.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que la représentativité des collèges est respectée (soit quatre collèges sur quatre) à savoir :

- Collège des membres Porteurs de Projet,
- Collège des représentants des Salariés,
- Collège des bénéficiaires directs des services,
- Collège des Partenaires privés ou publics.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Communauté religieuse notre dame à Toulouse

Depuis le 1^{er} janvier 2024, notre SAD intervient auprès de 17 religieuses au sein de la Communauté notre dame à Toulouse. Toutes les pensionnaires qui bénéficient de nos prestations sont âgées de plus de 60 ans dont cinq sont bénéficiaires de l'APA.

Nous réalisons pour le compte de la communauté religieuse en moyenne 1030 heures/mois soit 12360 heures sur l'année 2024 avec une équipe de 9 salariés pour 7 ETP. En conséquence l'activité globale de l'Adhaf a augmenté de + 26% sur l'exercice.

ESMS Numérique – déploiement d'ARCAD

Dans le cadre du virage numérique, notre SAD est associé à une grappe de 18 structures pilotée par l'UNA qui comprend l'utilisation d'un logiciel de gestion du dossier usager informatisé (DUI), une messagerie électronique sécurisée et le recours à un logiciel de télégestion pour le suivi des interventions.

Nous avons fait le choix de conserver la solution Arche MC2 pour la faire évoluer vers une version référencée Ségur, dans ce cas le financement concerne uniquement le développement des usages et l'éventuel financement d'équipement matériel. Le déploiement d'ARCAD s'est fait avec le concours financier de la CNSA suivi d'un versement de 4 000 € directement au profit d'Arche MC2 après installation complète d'ARCAD au mois de septembre 2024.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2024

Activité 2024 : 86 869 heures

Taux de productivité : 79%

Le tableau des heures présentiels (heures réalisées auprès des personnes), et des heures non présentiels (heures payées aux salariés, mais non effectuées auprès des personnes) représente un taux de facturation de l'ordre de 79%.

Heures opposables : 86 426 heures

Pour le compte du CD31 – APA : 36 156 h + PCH : 35 793 h + Aide Sociale : 115 h [soit 72 064 h]

Communauté notre dame : 12 360 heures

Autres Prises en Charges (PEC Taux plein + Mutuelles + CCAS + Ministère des Finances) : 2002 h

Heures non opposables – CRAM : 443 heures

Indicateurs économiques

Suite à l'exécution du budget, le compte administratif est établi à la clôture de l'exercice soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les produits d'exploitation (Groupes fonctionnels I+II+III) de l'exercice 2024 s'élèvent à **2 455 920 €** en hausse comparés l'exercice précédent dont le montant s'élève à **2 102 062 €** soit une hausse estimée à +17% en cohérence avec l'activité.

Les charges de structure (groupes fonctionnels I+II+III) s'élèvent à **2 393 576 €** soit une hausse de l'ordre de 16% par rapport à l'exercice précédent dont le montant s'élève à **2 049 917 €**. Cette hausse est en cohérence avec la hausse de l'activité (+26%).

Par ailleurs et compte tenu de l'impact de l'avenant 43/2020, la revalorisation des salaires a été compensée par une dotation complémentaire de 262 036 €.

La clôture des comptes au 31 décembre 2024 laisse apparaître un résultat de l'exercice excédentaire de 62 345 € avec une nette amélioration comparé à ceux des deux exercices précédents.

Les comptes annuels 2024 se caractérisent par les données suivantes

- Produits d'exploitation 2 455 920 €
- Résultat d'exploitation -213 145 €
- Résultat net comptable 62 345 €

	2022	2023	2024
Résultat d'exploitation	-309 935	-322 927	-213 145
Résultat Net	-57 271	41 147	62 345
Taux de rentabilité nette	-3.1%	2%	2.5%

Produits d'exploitation	2 455 920	
Heures Facturées 2024	86 869	
Nombre usagers	373	
Nombre Salariés Intervenants	73	61 ETP
Nombre Salariés Administratifs 2024	6	5,5 ETP

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le Bureau de l'Assemblée générale :

- rapport du Conseil d'administration,
- rapport général et spécial du Commissaire aux comptes,
- rapport financier et activités 2024,
- texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

M. Vincent VIE, Commissaire aux comptes présente à l'Assemblée avec détail, le rapport général et spécial de son cabinet.

Gilles HENNAOUI rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;
- Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice (la présentation est faite par M. Vincent VIE, Commissaire aux comptes) ;
- L'Assemblée générale constate la démission du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Vincent VIE qui fait valoir ses droits à la retraite ainsi que celle du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Jean Michel PACINI pour la même raison ;
- Conformément à nos statuts, l'Assemblée générale doit procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que du Commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

- Vote des résolutions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Un échange de vue intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion, le rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 après lecture des rapports du Commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils sont présentés par M. Vincent VIE et faisant apparaître un résultat sur l'exercice excédentaire de 62 345 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat excédentaire s'élevant à 62 345 € en totalité au poste « report à nouveau ».

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'administration, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate la démission du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Vincent VIE qui fait valoir ses droits à la retraite ainsi que celle du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Jean Michel PACINI pour la même raison.

En conséquence, elle décide de nommer

- En tant que Commissaire aux comptes titulaire, Madame Claire ISOLA, sise 13 rue Paule Raymondis – 31200 Toulouse.
- En tant que Commissaire aux comptes suppléant, Madame Clarisse PIQUES Sarl Audientis, 19 rue Ecopole - 31270 Villeneuve Tolosane

et ce pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi en conséquence de résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et les Membres du Bureau de l'Assemblée.

Les Scrutateurs

Amina HENNAOUI

Fabien TARDIVON

Le Secrétaire

Nathalie LAFONT

Le Président

Gilles HENNAOUI

1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		ADHAF - SIREN : 440367472		
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		
		Néant ☐		
		Exercice N clos le 31/12/2024		
		N-1		
		Net		
		Net		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC
		Frais de développement	CX	CQ
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
		Fonds commercial (1)	AH	AI
		Autres Immos incorporelles	AJ	AK
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
		Constructions	AP	AQ
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS
		Autres immos corporelles	AT	AU
		Immos en cours	AV	AW
		Avances et acomptes	AX	AY
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV
		Créances rattachées à participations	BB	BC
		Autres titres immobilisés	BD	BE
		Prêts	BF	BG
		Autres immobilisations financières	BH	BI
Total (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC
		DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD
	COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	CG
		Charges constatées d'avance (3)	CH	CI
Total (III)		CJ	CK	
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Ecart de conversion actif (VI)		CN		
Total général (I à VI)		CO	1A	
(1) Droit au bail			CP	
(2) à moins d'un an			CR	
Clause de réserve de propriété - immob.				
		stocks	créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP 11' 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				ADHAF - SIREN : 440367472		Néant ☐	
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 20 900)			DA	198 214	198 214	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	1 080	1 080	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)			DF			
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants) EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	-304 814	-345 961	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	62 345	41 147	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	-43 175	-105 520	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	48 879	159 370	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)			DV	55	55	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	25 471	16 493	
	Dettes fiscales et sociales			DY	417 150	406 594	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			OZ			
	Autres dettes			EA	2 394	1 704	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			EC	493 949	584 216	
TOTAL (V)			ED				
Ecart de conversion passif			EE	450 773	478 696		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	450 773	478 696		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			- Écart de réévaluation libre	1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	480 468	584 216	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

W

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFPII' 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ADHAF - SIREN : 440367472						Néant ☐	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
	Production vendue - biens	FD		FE		FF	
	Production vendue - services	FG	2 132 684	FH		FI	2 132 684
	Chiffre d'affaires nets	FJ	2 132 684	FK		FL	2 132 684
	Production stockée					FM	
	Production immobilisée					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	20 727
	Autres produits (1) (11)					FQ	465
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	2 153 875
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
	Variation de stocks (marchandises)					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	198 395
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	23 935
	Salaires et traitements					FY	1 728 572
	Charges sociales (10)					FZ	407 949
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	6 652
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	1 517
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-213 145
Opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	88	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 756	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	1 756
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 756
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	-214 901

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SO 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ADIAF - SIREN : 440367472		Néant ☐	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 039
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	299 006
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	302 045
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	4 790
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	20 010
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	24 800
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	277 245
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	2 455 920
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 393 576
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	62 345
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	7 860
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	10 125
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	20 291
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	665
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives A5		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE (avenant 43)			262 036
Dot complémentaire CPOM			36 970
AUTRES PRODUITS			3 039
PENALITES		1 090	
RETARD ET CORRECTION		3 700	
FINANCEMENT CPOM		20 010	

Annexe

Faits caractéristiques

Aucun événement postérieur à la clôture n'a été constaté.

La société a dû appliquer l'avenant 43 de la convention collective engendrant une revalorisation de l'heure. Elle a obtenue un complément à la dotation globale annuelle concernant cet avenant de 262 036 €.

Cette dotation a été comptabilisée en produits exceptionnels comme le conseil départemental nous la préconise. Cependant cette dotation concerne le financement de charges présentes en charges d'exploitation. Un résultat d'exploitation retraité permet une meilleure lecture économique des comptes annuels. Avec prise en compte de ce retraitement le compte de résultat retraité fait ressortir un résultat d'exploitation positif de 48 891,23 € (contre - 213 144,77 € comme présenté).

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes :

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : de 12 mois à 3 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

W

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles**Amortissement**

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières**Participations et titres immobilisés**

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks**Mode de valorisation des stocks**

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des imms réévaluées
IMMOBILISATIONS	43 431					43 431	
INCORPORELLES						10 000	
Fonds commercial	10 000						
Autres immobilisations incorporelles	33 431					33 431	
IMMOBILISATIONS	23 637		2 459			26 097	
CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Installations générales agencements divers							
Matériel de transport							
Autres immobilisations corporelles	23 637		2 459			26 097	
IMMOBILISATIONS	6 247		417			6 664	
FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés	775		152			928	
Prêts et autres immobilisations financières	5 472		265			5 737	
Total	73 315		2 877			76 192	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 365	3 065		33 431
Fonds commercial(1)				
Autres immobilisations incorporelles	30 365	3 065		33 431
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 034	3 587		22 620
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	19 034	3 587		22 620
Total	49 399	6 652		56 051

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :

Créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	5 737		5 737
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	5 737		5 737
ACTIF CIRCULANT	271 714	256 695	15 019
Créances clients et comptes rattachés	240 311	240 311	
Clients douteux ou litigieux	15 019		15 019
Créances fiscales et sociales	6 266	6 266	
Groupes et associés (1)			
Débiteurs divers	890	890	
Charges constatées d'avance	9 227	9 227	
Total	277 451	256 695	20 756

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur valeurs mobilières de placement					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	14 236		436		13 800
Autres provisions pour dépréciation					
Total	14 236		436		13 800
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					

Ventilation des dotations et reprises

	Dotations	Reprises
Dotations et reprises d'exploitation		436
Dotations et reprises financières		
Dotations et reprises exceptionnelles		
Total		436

Dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	48 934	35 398	13 481	
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48 879	35 398	13 481	
Emprunts et dettes financières divers	55	55		
DETTES FOURNISSEURS	25 471	25 471		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 471	25 471		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	417 150	417 150		
AUTRES DETTES	2 394	2 394		
Autres dettes	2 394	2 394		
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	493 949	480 468	13 481	

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique :-

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	10 630	7 120	3 510	49
Charges à payer - Divers	162 114	160 684	1 430	1
Total	172 744	167 804	4 940	3

Notes relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue - biens			
Production vendue - services	2 132 684		2 132 684
Chiffre d'affaires net	2 132 684		2 132 684

Résultat exceptionnel

	Montant Brut	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Charges exceptionnelles de gestion	4 790	8 740	- 3 951	- 45
Produits exceptionnels de gestion	3 039	471	2 568	546
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	- 1 751	- 8 270	6 519	- 79
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
Produits de cession d'éléments d'actifs				
Quote-part de subvention				
Autres charges en capital	20 010		20 010	
Autres produits en capital	299 006	374 513	- 75 507	- 20
Résultat exceptionnel sur opérations de capital	278 996	374 513	- 95 517	- 26
Dotation aux amortissements except.				
Reprises d'amortissements except.				
Transferts de charges				
Dot. et rep. exceptionnelles				
Total résultat exceptionnel	277 245	366 243	- 88 998	- 24

Transferts de charges

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Transfert de charges	20 291			20 291

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	9 227		
Total	9 227		



Vincent VIE

Commissaire aux Comptes inscrit à la CRCC TOULOUSE

(ressort cour d'Appel de Toulouse)

13 Rue Paule Raymondis - 31200 TOULOUSE

☎ 05 61 99 12 61

SOCIETE SCIC ADHAF

SCIC SA à capital variable

Siège social : 17 RUE HERMES

31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

RCS TOULOUSE : 440 367 472

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la SCIC ADHAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre Assemblée générale du 29 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SCIC ADHAF relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

W

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

W

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le vingt six mai 2025

Vincent VIE, commissaire aux comptes



1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ADHAF - SIREN : 440367472									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12					Néant ☐				
				Exercice N clos le 31/12/2024	N-1				
				Brut	Amortissements, provisions				
				Net					
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC					
		Frais de développement	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	33 431	AG	33 431	0	3 065	
		Fonds commercial (1)	AH	10 000	AI		10 000	10 000	
		autres Immos incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS				
		Autres immos corporelles	AT	26 097	AU	22 620	3 476	4 604	
		Immos en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD	928	BE		928	775	
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières	BH	5 737	BI		5 737	5 472	
Total (II)		BJ	76 192	BK	56 051	20 141	23 916		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		984		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	255 331	BY	13 800	241 530	284 680	
		Autres créances (3)	BZ	7 156	CA		7 156	9 503	
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	172 719	CG		172 719	155 162	
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	9 227	CI		9 227	4 451	
Total (III)		CJ	444 433	CK	13 800	430 632	454 780		
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif (VI)		CN							
Total général (I à VI)		CO	520 625	1A	69 852	450 773	478 696		
(1) Droit au bail				(2) à moins d'un an	CP	5 737	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks			créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP 11° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				ADHAF - SIREN : 440367472		Néant ☐	
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			20 900)	DA	198 214	198 214
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	1 080	1 080
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ)	DG		
	Report à nouveau				DH	-304 814	-345 961
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	62 345	41 147
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	-43 175	-105 520
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
	Avances conditionnées				DN		
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	48 879	159 370
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI)	DV	55	55
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	25 471	16 493
	Dettes fiscales et sociales				DY	417 150	406 594
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Autres dettes				EA	2 394	1 704
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
TOTAL (IV)				EC	493 949	584 216	
Ecarts de conversion passif				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	450 773	478 696	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	480 468	584 216
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

W

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGF-P II* 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ADHAF - SIREN : 440367472							Néant ☐
		Exercice N					Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
	Production vendue - biens	FD		FE		FF	
	Production vendue - services	FG	2 132 684	FH		FI	2 132 684 1 659 292
	Chiffre d'affaires nets	FJ	2 132 684	FK		FL	2 132 684 1 659 292
	Production stockée					FM	
	Production immobilisée					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	20 727 67 683
	Autres produits (1) (11)					FQ	465 16
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	2 153 875 1 726 990
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS		
	Variation de stocks (marchandises)				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)				FW	198 395 208 881	
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX	23 935 18 914	
	Salaires et traitements				FY	1 728 572 1 461 412	
	Charges sociales (10)				FZ	407 949 349 346	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur Immobilisations	- dotations aux amortissements		GA	6 652 10 775	
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)				GE	1 517 589	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	2 367 020 2 049 917
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-213 145 -322 927
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	88	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	88	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 756 2 257	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	1 756 2 257	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-1 756 -2 169	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					GW	-214 901 <i>W</i> -325 096	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ADIAF - SIREN : 440367472		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 039 471
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	299 006 374 513
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	302 045 374 984
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	4 790 8 740
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	20 010
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	24 800 8 740
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	277 245 366 243
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	2 455 920 2 102 062
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 393 576 2 060 914
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	62 345 41 147
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	7 860 10 125
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 ocies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	20 291 67 683
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, de licences		A4	665 553
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives A6		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE (avenant 43)			262 036
Dot complémentaire CPOM			36 970
AUTRES PRODUITS			3 039
PENALITES		1 090	
RETARD ET CORRECTION		3 700	
FINANCEMENT CPOM		20 010	

Annexe

Faits caractéristiques

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

La société a du appliqué l'avenant 43 de la convention collective engendrant une revalorisation de l'heure. Elle a obtenue un complément à la dotation globale annuelle concernant cet avenant de 262 036 €.

Cette dotation a été comptabilisée en produits exceptionnels comme le conseil départemental nous la préconisé. Cependant cette dotation concerne le financement de charges présentent en charges d'exploitation. Un résultat d'exploitation retraité permet une meilleure lecture économique des comptes annuels. Avec prise en compte de ce retraitement le compte de résultat retraité fait ressortir un résultat d'exploitation positif de 48 891,23 € (contre - 213 144,77 € comme présenté).

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : de 12 mois à 3 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles**Amortissement**

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières**Participations et titres immobilisés**

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks**Mode de valorisation des stocks**

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des Immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 431					43 431	
Fonds commercial	10 000					10 000	
Autres immobilisations incorporelles	33 431					33 431	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 637		2 459			26 097	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Installations générales agencements divers							
Matériel de transport							
Autres immobilisations corporelles	23 637		2 459			26 097	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 247		417			6 664	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés	775		152			928	
Prêts et autres immobilisations financières	5 472		265			5 737	
Total	73 315		2 877			76 192	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 365	3 065		33 431
Fonds commercial(1)				
Autres immobilisations incorporelles	30 365	3 065		33 431
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 034	3 587		22 620
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	19 034	3 587		22 620
Total	49 399	6 652		56 051

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :

Créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	5 737		5 737
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	5 737		5 737
ACTIF CIRCULANT	271 714	256 695	15 019
Créances clients et comptes rattachés	240 311	240 311	
Clients douteux ou litigieux	15 019		15 019
Créances fiscales et sociales	6 266	6 266	
Groupes et associés(1)			
Débiteurs divers	890	890	
Charges constatées d'avance	9 227	9 227	
Total	277 451	256 695	20 756

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques : -

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur valeurs mobilières de placement					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	14 236		436		13 800
Autres provisions pour dépréciation					
Total	14 236		436		13 800

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI

Ventilation des dotations et reprises

	Dotations	Reprises
Dotations et reprises d'exploitation		436
Dotations et reprises financières		
Dotations et reprises exceptionnelles		
Total		436

Dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	48 934	35 398	13 481	
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48 879	35 398	13 481	
Emprunts et dettes financières divers	55	55		
DETTES FOURNISSEURS	25 471	25 471		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 471	25 471		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	417 150	417 150		
AUTRES DETTES	2 394	2 394		
Autres dettes	2 394	2 394		
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	493 949	480 468	13 481	

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique :-

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	10 630	7 120	3 510	49
Charges à payer - Divers	162 114	160 684	1 430	1
Total	172 744	167 804	4 940	3

Notes relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue - biens			
Production vendue - services	2 132 684		2 132 684
Chiffre d'affaires net	2 132 684		2 132 684

Résultat exceptionnel

	Montant Brut	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Charges exceptionnelles de gestion	4 790	8 740	- 3 951	- 45
Produits exceptionnels de gestion	3 039	471	2 568	546
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	- 1 751	- 8 270	6 519	- 79
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
Produits de cession d'éléments d'actifs				
Quote-part de subvention				
Autres charges en capital	20 010		20 010	
Autres produits en capital	299 006	374 513	- 75 507	- 20
Résultat exceptionnel sur opérations de capital	278 996	374 513	- 95 517	- 26
Dotation aux amortissements except.				
Reprises d'amortissements except.				
Transferts de charges				
Dot. et rep. exceptionnelles				
Total résultat exceptionnel	277 245	366 243	- 88 998	- 24

Transferts de charges

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Transfert de charges	20 291			20 291

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	9 227		
Total	9 227		



Vincent VIE

Commissaire aux Comptes inscrit à la CRCC TOULOUSE

(ressort cour d'Appel de Toulouse)

13 Rue Paule Raymondis - 31200 TOULOUSE

☎ 05 61 99 12 61

r

SCIC ADHAF

SCIC SA à capital variable

Siège social : 17 RUE HERMES

31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

RCS TOULOUSE : 440 367 472

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

W

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A l'Assemblée générale de la SCIC ADHAF,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Toulouse, le 26 Mai 2025.

Vincent VIE, Commissaire aux comptes

